

**«Renforcement de la réunion conjointe informelle des organes directeurs
des organismes ayant leur siège à Rome»**

Note conceptuelle de M. Mina Rizk, Président indépendant du Conseil de la FAO

Objectif

La réunion conjointe informelle des organes directeurs des organismes des Nations Unies ayant leur siège à Rome est devenue une précieuse plateforme de dialogue entre les membres du Conseil de la FAO, du Conseil d'administration du FIDA et du Conseil d'administration du PAM sur des questions d'importance stratégique commune. Alors que les organismes ayant leur siège à Rome continuent d'approfondir leur collaboration à l'appui des objectifs mondiaux de sécurité alimentaire, il est utile d'examiner les moyens d'améliorer encore l'efficacité, l'inclusivité et l'impact de la réunion conjointe informelle.

Le présent document propose plusieurs améliorations liées à l'établissement de l'ordre du jour, à la participation des membres, au calendrier, aux résultats escomptés et aux modalités de suivi.

I. Renforcement de l'établissement de l'ordre du jour

A. Une plus grande participation des membres à l'élaboration de l'ordre du jour

Afin d'accroître l'appropriation du processus par les membres, il faudrait que l'ordre du jour soit élaboré selon un mécanisme de consultation plus structuré et plus inclusif.

Les approches possibles sont notamment les suivantes:

- Inviter les membres des organes directeurs des trois organismes ayant leur siège à Rome à présenter des propositions d'ordre du jour plusieurs mois avant la réunion, en vue de leur examen par les présidents.
- Distribuer aux membres une liste préliminaire des points de l'ordre du jour proposés, afin que ceux-ci formulent des observations et établissent des priorités.
- Veiller à ce que les points de l'ordre du jour correspondent à la fois aux priorités institutionnelles et aux questions qui, selon les membres, nécessitent un débat interinstitutions.

Une telle approche améliorerait la pertinence des débats et renforcerait la participation des membres.

B. Critères stratégiques pour la sélection des points de l'ordre du jour

Il faudrait que les points de l'ordre du jour soient sélectionnés sur la base de critères convenus, notamment:

- la pertinence pour les trois organismes ayant leur siège à Rome;

- l'importance stratégique sur les plans de la sécurité alimentaire mondiale, de la nutrition et du développement rural;
- la possibilité de bénéficier d'orientations communes des membres en matière de politiques;
- la perspective de faire progresser la collaboration des organismes ayant leur siège à Rome et la cohérence de leurs travaux;
- des défis émergents qui nécessitent des interventions coordonnées.

Il faudrait privilégier un ordre du jour dont le nombre de questions de fond est limité, plutôt qu'un ordre du jour trop vaste, ce qui permettrait un débat plus constructif.

C. Diffusion précoce de la documentation

Il faudrait diffuser les documents d'information et les notes de travail, le cas échéant, suffisamment à l'avance pour faciliter une participation éclairée et des échanges constructifs.

En règle générale, il faudrait mettre à disposition la documentation au moins quatre semaines avant la réunion.

II. Optimisation du calendrier et du format de la réunion

A. Alignement sur les calendriers des organes directeurs des organismes ayant leur siège à Rome

Il faudrait aligner le calendrier de la réunion conjointe informelle sur les calendriers du Conseil de la FAO, du Conseil d'administration du FIDA et du Conseil d'administration du PAM afin de maximiser la participation des membres et de la haute direction. Il faudrait que la réunion se tienne une fois par an et que l'on ait la possibilité de convoquer une réunion supplémentaire, à la demande des membres et après concertation des présidents des trois organes directeurs.

On pourrait envisager:

- d'organiser la réunion à une période prévisible chaque année;
- de programmer la réunion suffisamment de temps avant les principales sessions des organes directeurs pour que les débats puissent éclairer les délibérations postérieures.

B. Durée et structure

Pour favoriser des échanges substantiels, on pourrait envisager:

- de limiter le nombre de points de l'ordre du jour;
- d'organiser des séances thématiques portant sur des questions stratégiques;
- de prévoir du temps consacré aux interventions des membres et aux débats interactifs;

- d'organiser occasionnellement des débats prospectifs sur les nouvelles tendances mondiales ayant des incidences sur la sécurité alimentaire et les systèmes agricoles.

C. Participation hybride

Le maintien de la modalité de participation hybride favoriserait une participation large et inclusive, en particulier de la part des membres ayant une capacité limitée à assister aux réunions en présentiel.

D. Invitation des dirigeants des trois organismes ayant leur siège à Rome

Il faudrait inviter les dirigeants des trois organismes ayant leur siège à Rome à assister à toutes les réunions, y compris aux réunions supplémentaires convoquées, conformément au paragraphe A de la présente section.

III. Clarification des résultats escomptés

A. Résumé concerté des présidents

Tout en préservant le caractère informel de la réunion, un résumé concis des présidents pourrait être publié après chaque session.

Le résumé pourrait:

- mettre en évidence les principaux messages qui sont ressortis des débats;
- rendre compte des domaines de convergence entre les membres;
- indiquer les recommandations devant faire l'objet d'un examen plus approfondi de la part des organes directeurs et de la direction des organismes ayant leur siège à Rome.

Le résumé ne constituerait pas un texte négocié mais serait un compte rendu institutionnel utile.

B. Conclusions orientées vers l'action (à ajouter dans le résumé des présidents)

Le cas échéant, les débats pourraient permettre de définir des domaines concrets dans lesquels la coopération entre les organismes ayant leur siège à Rome pourrait être renforcée et de donner des orientations stratégiques sur des questions nécessitant davantage d'attention.

Il faudrait mettre l'accent sur la création de valeur ajoutée et ne pas se limiter au seul partage d'informations.

IV. Renforcement des mécanismes de suivi

A. Suivi des recommandations

Un mécanisme de suivi léger et pragmatique pourrait être mis en place pour suivre les mesures émanant des réunions précédentes.

Ce mécanisme pourrait comprendre:

- un point permanent de l'ordre du jour consacré aux progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations issues de réunions antérieures;
- un bref rapport de la direction sur les mesures prises pour donner suite aux débats précédents;
- une liste des questions nécessitant une attention continue des membres.

B. Amélioration de la communication d'informations aux organes directeurs

Il faudrait que les conclusions de la réunion conjointe informelle soient systématiquement communiquées aux organes directeurs des trois organismes ayant leur siège à Rome via des canaux de communication établis.

Cela renforcerait les liens institutionnels et garantirait que les débats contribuent à des processus de gouvernance plus larges.

C. Examen périodique du mécanisme

Les membres souhaiteront peut-être envisager un examen périodique de la réunion conjointe informelle, par exemple tous les trois ans, afin d'évaluer:

- sa pertinence et son efficacité;
- l'utilité des résultats et les modalités de suivi;
- les améliorations encore possibles.

V. Conclusion

La réunion conjointe informelle des organes directeurs des organismes ayant leur siège à Rome est devenue un forum important pour promouvoir la cohérence, la coordination et le dialogue stratégique entre les organes directeurs des organismes ayant leur siège à Rome. Grâce au renforcement de la participation des membres à l'établissement de l'ordre du jour, à l'amélioration de l'orientation des débats, à la clarification des résultats escomptés et à l'amélioration du suivi, le mécanisme pourra continuer d'évoluer et devenir plus utile aux membres et aux organisations.

Les propositions contenues dans le présent document sont présentées pour examen, le but étant de faire en sorte que la réunion conjointe informelle des organes directeurs des

organismes ayant leur siège à Rome soit plus efficace, plus inclusive et davantage orientée vers l'action dans les années à venir.
